



# TIR SPORTIF CLUB SAINT-AMANDOIS

Société n°0718296

T.S.C.S.A

Maison des Associations  
5 Allée de la Vigne du prince  
18200 St AMAND MONTROND.  
[www.tscsa18.e-monsite.com](http://www.tscsa18.e-monsite.com)

Saint Amand, le 7 Septembre 2020.

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du TSCSA du Dimanche 6 Septembre 2020.

☞ Ouverture de la séance à 9h48 à la salle de Bal, Place de la République, à Saint Amand Montrond.

### Présents :

- M. Bernard PHILIPPON (Président) ; Mlle Lydie PHILIPPON (Secrétaire) ; M. Bertrand LELEU (Secrétaire-adjoint) ; M. Remo COCCO (Trésorier) ; M. Frédéric SIMON (Trésorier-adjoint) ; M. Jean-Michel ANDREIC ; M. Alain BERTHET ; M. Vincent CABEZOS ; M. Patrick GUILLEMIN ; M. Vincent LE MÉCHEC ; M. Lucien MARTEAU et Mme Viviane PHILIPPON, membres du bureau.

- M. Emmanuel RIOTTE, Maire de ST AMAND MONTROND.

Absents : M. Patrick COUSON (Vice-président) (Pouvoir) ; M. Patrick DIGONNAT (Pouvoir) ; M. Romuald GRANDJEAN (Pouvoir).

- Appel des licenciés et vérifications des pouvoirs: 189 membres ;  
\* présents : 65                      \* pouvoirs : 42                      \* absents : 82

Le quorum est atteint, l'AG peut siéger.

Le Président remercie les membres présents ainsi que M. Le Maire d'assister à cette assemblée générale du club malgré les conditions sanitaires actuelles dues au COVID-19.

Une minute de silence est observée en mémoire de messieurs Daniel BATILLAT et Gaël ROBERT, licenciés au club.

☞ Lecture du PV précédent : Lu et approuvé à l'unanimité.

☞ Bilan financier du Trésorier :

Le trésorier, M. Remo COCCO, expose le bilan financier des comptes du club. Celui-ci est joint au PV.

M. Florent MÉRIOT et M. Renaud CAORS, vérificateurs aux comptes, n'ont déclaré aucune anomalie. Ils donnent quitus à la gestion du trésorier, le bilan financier est approuvé.

☞ Mot du président :

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire du COVID-19. Les stands ont dû fermer leurs portes pour quelques mois. À l'annonce de la reprise des activités par la FFTIR, le club a dû mettre en place un protocole sanitaire pour l'accueil des tireurs tout en faisant respecter les gestes barrière ainsi que les conditions d'hygiène réglementaires.

Le président explique les conséquences de cette crise qui ont mené à l'annulation de toutes les compétitions en extérieur, seules les compétitions 10m ont pu avoir lieu en hiver. Un non-respect des consignes de confinement au stand de Charenton a été remarqué. En effet, à la réouverture du stand, le président a retrouvé des douilles de calibre 12 qui sont strictement interdit sur ce stand. Il rappelle le règlement intérieur sur les calibres de chasse du 410 au calibre 4 ainsi que l'exclusion de tout tireur qui les utiliserait.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, les tirs contrôlés ainsi que les carnets de tir ne sont plus obligatoires. Il informe les adhérents du nouveau processus pour acquérir une détention d'arme de catégorie B. Un numéro personnel sera inscrit sur le devant du badge à côté du nom du licencié. Celui-ci devra impérativement être inscrit sur le cahier de présence afin que le président puisse contrôler l'assiduité des tireurs qui demanderaient une détention.

Il informe les licenciés que le concours de tir ludique sur gongs du dimanche 13 Septembre est maintenu mais que le concours amical Poudre Noire (prévu au mois de mars et repoussé pour septembre) est annulé.

Il rappelle que les filets du 1<sup>er</sup> étage au stand de tir de Charenton doivent être ouverts lors des tirs et refermés lorsque le tireur part. Il doit aussi replacer les chaînes de sécurité à 50m et en bas de l'escalier. Les fiches d'inscription aux différents championnats doivent être complétés

correctement avec les numéros de série et d'horaire afin éviter des modifications sur les plannings définitifs.

Il ajoute que la caméra de surveillance pour le stand de Charenton a été achetée et sera mise en service prochainement.

Il présente la société MK GONG, crée par 2 licenciés du club, qui fabrique des cibles métalliques pour du tir sur gongs, qui sont mis en présentation à l'entrée de la salle.

#### ☞ Election du comité directeur :

Le Président énonce la liste des candidats qui avait été jointe à la convocation. Aucune autre liste n'a été présentée. L'assemblée générale vote cette liste avec 1 voix contre.

Les candidats s'isolent afin de voter les principaux dirigeants. Le président annonce à l'assemblée que le comité directeur reste inchangé :

- *Président* : M. Bernard PHILIPPON,
- *Secrétaire* : Mme Lydie PHILIPPON,
- *Trésorier* : M. Remo COCCO.

L'assemblée applaudit la réélection du comité directeur.

#### ☞ Election de deux nouveaux vérificateurs aux comptes :

Deux candidats se sont proposés : M. Philippe CAQUAIS et M. Khamphong SOULIVONG, ils sont élus à l'unanimité.

#### ☞ Intervention de M. Emmanuel RIOTTE, Maire de St Amand Montrond :

M. Emmanuel RIOTTE remercie le club pour l'invitation à l'Assemblée Générale. Il énonce que c'est une belle association très dynamique avec un comité directeur sérieux et passionné. Il invite le président à prendre rendez-vous avec lui afin d'évoquer les demandes pour une future salle de tir à air comprimé.

#### ☞ Résultats sportifs :

Le président évoque les résultats sportifs de l'année en précisant que seules les compétitions 10 m ont pu avoir lieu. 23 tireurs ont participé au niveau départemental avec 1 titre de champion du Cher et 15 tireurs ont participé au niveau régional à Fleury Les Aubrais.

Il procède à la remise des récompenses sportives au niveau départemental :

- Anzo MEYNIEL (cadet garçon) 3<sup>ème</sup> en carabine 10m,
- Anna KAPPLER (junior fille) 2<sup>ème</sup> en carabine 10m,
- David DELPLACE (junior garçon) 1<sup>er</sup> en carabine 10m,
- Marie-André VALLAT (dame 1) 2<sup>ème</sup> en carabine 10m,
- Lydie PHILIPPON (dame 1) 3<sup>ème</sup> en carabine 10m,
- Frédéric SIMON (senior 1) 2<sup>ème</sup> en pistolet 10m,
- Viviane PHILIPPON (dame3) 3<sup>ème</sup> en pistolet 10m et 3<sup>ème</sup> en pistolet standard 10m.

☞ Fin de la séance à 11h43 et pot de l'amitié dans la salle de bal.

Le Président  
M. Bernard PHILIPPON.



La secrétaire  
Mlle Lydie PHILIPPON.

